



## Document d'accompagnement du schéma

Depuis 1998 les forces les plus libérales en Europe se sont saisies de l'orientation pour en faire un moyen de valorisation du capital humain. Récupérant l'aspiration sociale à une formation permanente, la notion d'orientation tout au long de la vie, mise sur le devant de la scène depuis 2004 vise en fait à instrumentaliser la question du choix d'un parcours de formation pour individualiser les politiques d'emploi. En formation initiale, l'orientation scolaire est réduite à la préparation de l'insertion professionnelle, et considérée comme une compétence à faire acquérir à tout futur travailleur afin qu'il maintienne son employabilité et développe sa mobilité sur le marché du travail.

La résolution de Novembre 2008 vise à avancer à marche forcée dans la traduction concrète de mesures qui aujourd'hui rencontrent peu d'échos sur le terrain.

Ses 4 axes (cf schéma) constituent la feuille de route du gouvernement en matière d'emploi et d'orientation. Le service public d'orientation de l'Education Nationale est donc frappé de plein fouet par ces directives dont la conception est aux antipodes de la tradition française (appel à des psychologues dès l'origine ce qui place d'emblée la question du point de vue du développement individuel et reconnaît la nécessité d'une approche spécifique).

La création d'un Délégué Interministériel à l'Orientation (DIO) concrétise la volonté de lier étroitement l'orientation et l'emploi.

Les décisions prises dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi ont désormais des répercussions directes sur l'orientation scolaire. C'est ainsi que le projet de loi sur la formation professionnelle et l'orientation tout au long de la vie comprend des dispositions qui vont s'imposer à l'Education Nationale.

Ainsi la mise en place d'une plateforme d'appel et de réponse en ligne, d'un portail d'information sur l'OTLV, la labellisation des organismes autorisés à conseiller sur l'orientation professionnelle ce qui correspond de fait à une mise en concurrence de l'EN avec des associations ou cabinets de coaching et de formation privés .

L'EN semble vouloir jouer sa partition pour garder la main sur l'orientation scolaire. Si elle ne paraît plus envisager l'éradication des copsy , leur survie est subordonnée , dans l'esprit du MEN, à une réduction de leurs missions et de leur public (centration sur l'orientation des décrocheurs) et à l'acceptation de nouveaux services (plateformes) et de nouveaux acteurs (professeurs délégués à l'onisep ( PDO) ingénieurs pour l'orientation ( CEPIF ? ) ) qui ne seront pas psychologues mais seront chargés de la mise en musique du Parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) , de l'utilisation des documents d'accompagnement fournis par l'Onsiep.

Enfin les régions ont une place importante dans les résolutions européennes puisqu'elles sont considérées comme les bons niveaux de décision, de coordination et de pilotage pour les politiques d'Accueil, d'information et d'orientation.(AIO) A noter que les régions s'arrogent des responsabilités dans le domaine de l'orientation que la loi de 2004 leur a refusées.

L'offensive des régions est désormais coordonnée sur le terrain :

- Volonté de devenir pilote du PRDFP et de l'orientation en direction de TOUS publics
- Organisation de réunions communes entre les acteurs des différentes structures sur les dispositifs, les échanges de pratiques et la mutualisation des outils (cf Bretagne)
- refus de considérer l'orientation scolaire comme relevant de problématiques et d'actions spécifiques
- Rentabilisation des prescriptions de conseil en orientation (tri de la demande, aiguillage préalable sur les « bonnes » structures centres d'appel , cités des métiers..)
- Organisation d'évènements communs de type forum d'orientation
- Création d'outils communs (cartographie internet, plate-forme téléphonique, signalétique
- Création de structures communes type « maisons de l'orientation »

### **Les questions majeures qui vont se poser au service public d'orientation :**

- 1) La question du monopole du service public de l'éducation nationale pour l'orientation scolaire et professionnelle du public en formation initiale
- 2) Le maintien d'un métier spécifique de psychologue pour prendre en charge cet accompagnement au plus près des jeunes et des équipes
- 3) Le maintien au minimum des missions actuelles s'adressant à tous les élèves et les étudiants car l'élaboration des projets d'orientation ne peut se conduire valablement si un certain nombre de pré-requis psychologiques et scolaires ne sont pas installés : les copys doivent pouvoir jouer tout leur rôle en prévention grâce à un travail régulier dans les établissements avec les enseignants.
- 4) la priorité des missions en direction des collèges, des lycées, des universités et des CIO et non un éparpillement entre différents lieux pour recevoir des publics qui ne seront pas des publics scolaires. ex cités des métiers, plateformes multi services...
- 5) La survie du corps en terme de postes Aujourd'hui environ 280 postes seront vacants à la suite de départs à la rentrée prochaine. Nous chiffrons à 400 le nombre de contractuels nécessaires pour effectuer les remplacements divers ( rompus ,congés, faisant fonction...) soit 15% du corps environ
- 6) Le maintien du réseau des CIO dans ce contexte de concurrence accrue